

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02784

Numéro SIREN : 820 867 901

Nom ou dénomination : 1Day1Learn

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2020 sous le numéro de dépôt 13847

# Greffe du tribunal de commerce de Versailles



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13847

Déposant :

Nom/dénomination : 1Day1Learn

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 820 867 901

N° gestion : 2016 B 02784

1384A  
06 AOUT 2020  
Gabus**1day1learn****Société par Actions Simplifiée au Capital Social de 12 000 € (douze mille euros)****58 Rue Pottier, 78150 Le Chesnay****Numéro RCS : 820 867 901 RCS VERSAILLES****Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 Avril 2019**

Le douze Avril Deux Mille Dix Neuf à Seize heures au 58 Rue Pottier, 78150 le Chesnay,

Les associés de la société 1day1learn, SAS au capital de 12 000 € ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le Président le 1<sup>er</sup> Avril 2019

Associés présents :

- M. Vincent BOUTHORS : 3120 actions, soit 26%
- M. Olivier Dedieu 3120 actions, soit 26%
- M. Eric GABAS : 4560 actions, soit 38%
- La société Jalios, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 440 126 035 représentée par Vincent Bouthors, Président : 1200 actions soit 10%

Monsieur Eric Gabas, préside l'assemblée en sa qualité de Président de la société.

Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 12 000 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- o Avis de réception des convocation envoyées aux associés le 01 Avril 2019
- o Comptes annuels 2017 et 2018
- o Rapports de gestion 2017 et 2018
- o Texte des projets de résolution
- o Rapport spécial des conventions réglementées en cours
- o Convention de sous-traitance de prestations de marketing digital à Romain Gabas
- o Rapport spécial sur future convention réglementée
- o Projet de contrat de travail entre la société et Eric Gabas

EG



Gabus

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

1. Exercice clos le 31/12/2017
  - Approbation des comptes annuels ;
  - Approbation du rapport de gestion ;
  - Affectation du résultat de l'exercice ;
2. Exercice clos le 31/12/2018
  - Approbation des comptes annuels ;
  - Approbation du rapport de gestion ;
  - Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Approbation de la non-rémunération du Président pour l'exercice 2019 ;
4. Présentation et approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées établies avant le 31/12/2018.
5. Présentation et approbation du rapport spécial sur la convention réglementée portant sur le contrat de travail entre la société et Eric Gabas pour un rôle de Product et Solution Manager
6. Pouvoir pour formalités
7. Questions diverses.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

#### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes de la société sur l'exercice **2017**,
- du rapport de gestion associé

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12000 voix "Pour" sur 12000.

#### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice après impôts de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, s'élevant à 9 672 € au poste "Report à Nouveau".

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a PAS été procédé à une distribution de dividendes au titre de l'exercice précédent

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12000 voix "Pour" sur 12000.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes de la société sur l'exercice **2018**
- du rapport de gestion associé

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12000 voix "Pour" sur 12000.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice après impôts de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, s'élevant à 29 997 € au poste "Report à Nouveau".

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a PAS été procédé à une distribution de dividendes au titre de l'exercice précédent.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12000 voix "Pour" sur 12000.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide de reconduire les dispositions actuelles des statuts de la société et de n'octroyer AUCUNE rémunération pour l'exercice 2019 à Eric GABAS pour son rôle de Président et dirigeant de 1day1learn.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12000 voix "Pour" sur 12000.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions réglementées en cours au 31/12/2018 et portant sur :

- Les prestations d'hébergement de la société 1day1learn par Jalios SA
- Le protocole commercial fixant la répartition des revenus des ventes effectuées par Jalios et 1day1learn
- La convention de développement régissant les modalités de fourniture de prestations de développement par Jalios à 1day1learn
- Les prestations de sous-traitance à Romain Gabas d'activités de marketing digital de la société sur les réseaux sociaux

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12000 voix "Pour" sur 12000.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur la convention réglementée portant sur le projet de contrat de travail de la société avec Eric GABAS pour une activité de Product & Solution Manager, activité distincte de son rôle de Président, décide d'approuver la convention et la conclusion de ce contrat de travail pour une date de début fixée au 15 Avril 2019.

L'assemblée adopte cette résolution par 7440 voix "Pour" sur 12000, Eric Gabas s'étant abstenu.

### **HUITIEME RESOLUTION**


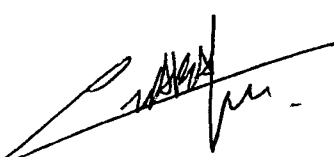
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité par 12000 voix "Pour" sur 12000.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 : 10.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Le Chesnay le 12/04/2019.

Signature d'un associé	Signature du Président
	

Désignation de l'entreprise <u>1DAY1LEARN</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <u>58 RUE POTTIER 78150 LE CHESNAY</u>				
SIREN <u>8 2 0 8 6 7 9 0 1</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>1 9</u>		
		Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 690
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	1 690
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements. en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	90 133
		{ Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	43 827
Charges constatées d'avance*	092	094	1 292	
<b>Total II</b>	096	098	146 462	
<b>Total général (I + II)</b>		110	112	148 151
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	12 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u> )			
	Report à nouveau		134	9 672
	Résultat de l'exercice		136	29 997
	Provisions réglementées		140	
	<b>Total I</b>		142	51 669
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	69 924
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )		172	26 558
	Produits constatés d'avance		174	
<b>Total III</b>		176	96 482	
<b>Total général (I + II + III)</b>			180	148 151
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DAY1LEARN

Neant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		B — RÉSULTAT FISCAL		Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	
Ventes de marchandises*									
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires							
	Services*								
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)								
Production immobilisée*									
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)*									
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*									
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )								
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)								
Rémunérations du personnel*									
Charges sociales (cf. renvoi 380)									
Dotations aux amortissements*									
Dotations aux provisions									
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*								
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								
Total des charges d'exploitation (II)									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
Produits financiers (III)									
Charges financières (V)									
Produits exceptionnels (IV)									
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								
Impôts sur les bénéfices* (VII)									
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)									
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								
	Provisions non déductibles*								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés								
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								
	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))								
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Entreprises nouvelles (44. sexies)									
ZFU-TE (44. octies et octies A)									
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)									
JEI (44. sexies A)									
ZRD (44. terdecies)									
ZRR (44. quindécies)									
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)									
Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)									
Dont divers									
ZFA (44. quaterdecies)									
Investissements outre-mer									
Créance due au report en arrière du déficit									
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
Bénéfices col. 1									
Déficit col. 2									
Déficit de l'exercice reporté en arrière *									
Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :									
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS									
Bénéfices col. 1									
Déficit col. 2									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



*C. Plant*





EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 1 DAY 1 LEARN								Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>I</b>	<b>IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406			
	Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470	1 529	472	925	474		476	2 454		
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	1 529	492	925	494		496	2 454			
<b>II</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560	255	562	510	564		566	765		
TOTAL		570	255	572	510	574		576	765			
<b>III</b>	<b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).									591			
TOTAL					596	585	597	599				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>1DAY1LEARN</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>				
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>		800		<input type="checkbox"/>	
<b>VI DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 1DAY1LEARN		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	155 600	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
<b>TOTAL 1</b>	106	155 600	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	13	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 2</b>	144	13	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	121	72 451	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	46 299	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	823	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	240	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	510	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
<b>TOTAL 3</b>	152	120 323	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			35 290
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	35 290	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 8 6 7 9 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1DAY1LEARN

ADRESSE (voie) 58 RUE POTTIER

CODE POSTAL 78150 VILLE LE CHESNAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

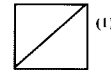


Signature

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 8 6 7 9 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1DAY1LEARN

ADRESSE (voie) 58 RUE POTTIER

CODE POSTAL 78150 VILLE LE CHESNAY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



*C. Plu*



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD <input type="checkbox"/>					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
EDAYLEARN 56 RUE POTTIER 78150 LE CHESNAY France		56 RUE POTTIER 78150 LE CHESNAY	
SIRET 62086790100010			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

## B ACTIVITE

Activités exercées : EDITION ET COMMERCIALISATION LOGICI

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	35 290	Déficit		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>		
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 30/03/2019 Lieu : LE CHESNAY Qualité : Président Nom du signataire : H GABAS VARINI ERIC

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage



*C. Plant*

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2018)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<b>c</b>					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<b>e</b>					
				<b>f</b>					
				<b>g</b>					
				<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>					
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>					
<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>H DIVERS</b>									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )									
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage



*C. Plu*